

RG 100 - INFECTION AU SARS-COV2



Désignation de la maladie	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer la maladie
Affections respiratoires aiguës causées par une infection au SARS-CoV2, confirmée par examen biologique ou scanner ou, à défaut, par une histoire clinique documentée (compte rendu d'hospitalisation, documents médicaux) et ayant nécessité une oxygénothérapie ou toute autre forme d'assistance ventilatoire, attestée par des comptes rendus médicaux, ou ayant entraîné le décès	- Tous travaux accomplis en présentiel par le personnel de soins et assimilé, de laboratoire, de service, d'entretien, administratif ou de services sociaux, en milieu d'hospitalisation à domicile ou au sein des établissements et services suivants : établissements hospitaliers, centres ambulatoires dédiés covid-19, centres de santé, maisons de santé pluriprofessionnelles, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, services d'aide et d'accompagnement à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables, services de soins infirmiers à domicile, services polyvalents d'aide et de soins à domicile, centres de lutte antituberculeuse, foyers d'accueil médicalisés, maisons d'accueil spécialisé, structures d'hébergement pour enfants handicapés, appartements de coordination thérapeutique, lits d'accueil médicalisé, lits halte soins santé, centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie avec hébergement, services de santé au travail, centres médicaux du service de santé des armées, unités sanitaires en milieu pénitentiaire, services médico-psychologiques régionaux, pharmacies d'officine, pharmacies mutualistes ou des sociétés de secours minières - Activités de soins et de prévention auprès des élèves et étudiants des établissements d'enseignement - Activités de transport et d'accompagnement des malades, dans des véhicules affectés à cet usage

Quelle est la nuisance ?

La maladie à coronavirus a été baptisée COVID-19 par l'OMS (organisation mondiale de la santé). Il s'agit d'une maladie virale dont l'agent est le coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère (« severe acute respiratory syndrome coronavirus 2 »), donnant l'acronyme SARS-CoV-2.

Comment reconnaître l'affection ?

La maladie comporte une liste de critères cliniques de diagnostic : c'est apparition soudaine d'au moins trois des signes ou symptômes suivants :

- Fièvre
- Toux
- Faiblesse / fatigue générale
- Céphalée : mal de tête
- Myalgie : douleurs musculaires
- Mal de gorge
- Coryza : grippe du chat
- Dyspnée : difficulté à respirer accompagnée d'une sensation d'oppression et de gêne
- Anorexie / nausées / vomissements
- Diarrhée
- Altération de l'état mental

A cette liste, on peut ajouter d'autres pathologies :

- **Pathologies cardiaques** : syndromes coronariens aigus voire infarctus du myocarde, insuffisance cardiaque, arythmie, myocardite... Elles peuvent être pré-existantes ou débiter à la suite de l'infection. L'hypercoagulabilité peut également provoquer la formation de caillots qui causent des phlébites et des embolies pulmonaires.
- **Atteintes rénales** : insuffisance rénale...
- **Pathologies digestives** : douleurs abdominales, troubles du transit
- **Pathologies hépatiques** : perturbations importantes du bilan hépatique
- **Pathologies neurologiques** : anosmie (perte de l'odorat), agueusie (perte du goût)...
- **Formes cutanées** : démangeaisons, rash, urticaire, rougeurs...
- **Manifestations cliniques poly symptomatologiques et fluctuantes** : aussi appelées "Covid long" qui très nombreuses

Quelles sont les professions exposées ?

Tous les professionnels sont concernés par l'exposition, mais seuls certains sont concernés par le tableau. Ce sont les travailleurs dans les secteurs suivants :

- Milieu d'hospitalisation à domicile
- Établissements hospitaliers, centres ambulatoires dédiés covid-19, centres de santé, maisons de santé pluriprofessionnelles
- Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, services d'aide et d'accompagnement à domicile intervenant auprès de personnes vulnérables
- Services de soins infirmiers à domicile, services polyvalents d'aide et de soins à domicile
- Centres de lutte antituberculeuse
- Foyers d'accueil médicalisés, maisons d'accueil spécialisé, structures d'hébergement pour enfants handicapés, appartements de coordination thérapeutique, lits d'accueil médicalisé, lits halte soins santé, centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie avec hébergement
- Services de santé au travail, centres médicaux du service de santé des armées, unités sanitaires en milieu pénitentiaire
- Services médico-psychologiques régionaux, pharmacies d'officine, pharmacies mutualistes ou des sociétés de secours minières
- Activités de soins et de prévention auprès des élèves et étudiants des établissements d'enseignement
- Activités de transport et d'accompagnement des malades, dans des véhicules affectés à cet usage

Comment prévenir l'affection ?

La prévention de la maladie s'effectue de deux façons, technique et médicale.

La première a pour but de limiter l'exposition autant que possible et au moins inférieure aux valeurs limites d'exposition professionnelles, si elles existent. Elle s'articule autour des points suivants :

- Mise en œuvre de mesures organisationnelles :
 - Télétravail
 - Travail en horaires décalés
 - Veiller aux risques psychosociaux
 - Identifier les zones d'affluence et de circulation et organiser les flux de personnes
 - Éviter les regroupements
- Mise en place de mesures de distanciation physique
- Respect des gestes barrières :
 - Lavage régulier des mains à l'eau et au savon ou avec un produit hydroalcoolique
 - Se couvrir systématiquement le nez et la bouche quand on tousse ou éternue.
 - Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle
 - Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.

- Porter un masque et une fois ce dernier bien ajusté, ne pas le toucher
- Mise en place d'un protocole de prise en charge des cas probables
- Identification des contacts avec les cas diagnostiqués ;
- Protection des travailleurs et notamment des personnes à risque de Covid-19 grave.
- Nettoyage des locaux fréquent voire désinfection

La prévention médicale repose quant à elle sur la vaccination et notamment celle des personnes dites "vulnérables".

